

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lastoursville/accident de chasse : il tue son aîné confondu à un chat-huant

Photo : James Angelo Loundouf L'Union



**La ville de Lastoursville, où résidaient les deux chasseurs.**

D.M  
Koula-Moutou/Gabon

**J**UDICAËL Niongo Ngimbi, Gabonais, 30 ans, a dernièrement commis l'irréparable à Boundzi, petit village du canton Ogooué-Aval, dans le département de Mulundu, par Lastoursville. Et pour cause. Au cours d'une partie de chasse, l'homme a confondu son grand frère, le regretté Jean-Robert Kouli, 59 ans, avec un chat-huant, sur lequel il a ouvert le feu à l'aide de son arme de type calibre 12. Le jour des faits, Judicaël Niongo Ngimbi et Jean-Robert Kouli partent de Lastoursville pour Boundzi, sur la route économique. Parvenus à environ 35 km du carrefour Mikouyi, les deux frères prennent la direction de la forêt de Mouendjediba. Le choix du lieu n'est pas fortuit, d'autant qu'il est réputé très giboyeux, en plus de regorger de rivières très riches en poisson.

Juste après que chacun des chasseurs a pris son chemin, Judicaël Niongo Ngimbi, qui croit être plus habile du fait de son jeune âge, aurait ainsi aperçu un animal semblable à un chat-huant. Aussi va-t-il promptement tirer sur sa cible. Mais contre toute attente, à la place des cris d'une bête, ce sont plutôt les hurlements d'un homme qui parviennent aux oreilles du tireur. C'est stupéfait que ce dernier découvre qu'il vient d'abattre son compagnon de chasse. Jean-Robert Kouli est passé de vie à trépas sur-le-champ. Peu de temps après son acte, Judicaël Niongo Ngimbi a pris le chemin de la brigade centre de gendarmerie de Lastoursville pour conter sa mésaventure. À la suite de son récit, les Officiers de police judiciaire (OPJ) l'ont aussitôt placé en

garde à vue. Puis, plus tard présenté devant le procureur de la République près le

tribunal de première instance de Koula-Moutou. Le 17 octobre dernier, après avoir

été entendu par un juge d'instruction, le malheureux chasseur a été placé sous mandat

de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo.

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION GENERALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE  
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES OMAR BONGO ONDIMBA

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 21 Octobre 2022  
Appel d'offres : N°04/MDN/DGSSM/HIA OBO/2022  
Nom du projet : Acquisition de produits médicaux de dialyse  
Source de financement : Etat gabonais, Exercices 2023-2024-2025

#### 1. OBJET

L'Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA (HIA OBO) lance un appel d'offres pour l'achat de produits médicaux de dialyse.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux lots de la façon suivante :

LOT 1 : Consommables de dialyse ;  
LOT 2 : Médicaments de dialyse.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux (02) lots.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous

Le Médecin Général Inspecteur,  
Médecin Chef, Commandant  
l'Hôpital d'Instruction des Armées  
OMAR BONGO ONDIMBA



Béatrice NGUEMA EDZANG

Le Directeur Général des Marchés  
Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME

contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA  
Tél. (241) 011 79 37 10/(241) 011 79 36 99 (Service Budget)  
Cel. : 060 26 07 85  
Fax (241) 01 46 30 49 -e-mail : hiaobo@yahoo.fr

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 21 novembre 2022 à 8 heures 30 minutes et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 21 novembre 2022 à 09 heures 30 minutes à l'amphithéâtre de l'HIAOBO.